



Conseil Municipal
séance du 05 mai 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Jean-Émile MOUTTE, Fabrice KOWALCZYK, Mickaël BUCCI

REPRÉSENTÉS : Françoise PAQUET représentée par Jean-Pierre CLAEYMAN, Yoann QUEVAL

représenté par Sylvain DAO-LÉNA, Michel GRASSI représenté par Fabrice KOWALCZYK, Philippe GOSSART représenté par Mickaël BUCCI

ABSENTS EXCUSÉS : Ernest CHARLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël BUCCI

Désignation d'un secrétaire de séance : Mickaël BUCCI


Approbation du compte rendu des conseils municipaux :

Séance du 30 mars 2023 : 10 pour

Séance du 06 avril 2023 : 10 pour

Ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Modification des tarifs du camping
- Demande de subvention au titre des dégâts d'hiver
- Mise aux normes captages (ARS) et demande d'aides

 Tarifs de location du bâtiment le Grand Laus

Lecture des tarifs de location en vigueur. Il est convenu de ne pas les modifier pour l'hiver 2023/2024 et l'été 2024. Seules les dates des périodes de location seront changées :

Périodes Haute Saison

23 décembre 2023 au 08 janvier 2024


10 février 2024 au 11 mars 2024

06 juillet 2024 au 31 août 2024

Le tarif de la prestation ménage passe à 60 € pour les studios 2/4 personnes et à 70 € pour les appartements 4/6 personnes.

Vote 10 pour

Divers

 Attribution du marché : réhabilitation et extension cabane pastorale -alpage de Peynin

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 04 avril 2023, relative aux travaux de rénovation et d'extension d'une cabane pastorale -alpage de Peynin , composée de 5 lots :

- Lot 1 : Démolition-Terrassement-VRD-Maçonnerie
- Lot 2 : Charpente-couverture
- Lot 3 : Menuiseries Ext – agencements intérieurs
- Lot 4 : Plomberie
- Lot 5 : Electricité

Les membres de la commission consultative des marchés se sont réunis, afin de se prononcer sur les offres les mieux disantes, au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot n°1– Démolition-Terrassement-VRD-Maçonnerie: Entreprise Matthieu LEPELLEY
225 ROUTE DE LA CHALP 05470 AIGUILLES

Le montant de l'offre est de 17 064.00 euros HT.

Lot n°2 – Charpente-couverture- entreprise Pellegrin Charpente -Couverture Le champ du Seigneur Pallon-05310 FREISSINIERES

Le montant de l'offre est de 58 322.30 euros HT.

Lot n° 03– Menuiseries Ext – agencements intérieurs : Entreprise EL Jérémy Szafranize 180 Route de la Vignette -Copropriété le Mézan 05470 Aiguilles.

Le montant de l'offre est de 16 659.82 euros HT.

Lot n° 04 – Lot Plomberie / chauffage / ventilation déclaré infructueux :
La commune n' a reçu aucune offre.

Pour ce lot, il est proposé que la commune fasse une demande de devis.

Lot n° 05 – Lot Electricité : Entreprise Tonda Éric électricité 735 Boulevard Des Dames 05470 Aiguilles.

Le montant de l'offre est de 7 645.00 euros HT.

Vote 10 pour

 Modification des tarifs du camping

Madame le Maire expose que la délégataire du camping le Gouret a demandé de modifier quelques-uns des tarifs votés en novembre 2022. Madame le Maire donne lecture de ces derniers :

Catégorie	Tarif (T.V.A à 10 % comprise)
Nuit adulte	6.80 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Enfant de 3 à 12 ans	4.70 €
Voiture	3.20 €
Moto /Quad	2.70 €
Remorque	2.00 €
Animaux/ nuit	1.60 €
Animaux (Cheval, Ane)	2.00 €
Douche non campeur	2.50 €
Branchement électrique 10 ampères	4.80 €
Caution pour le Branchement électrique	80.00 €
Camping-car ou véhicule aménagé	4.20 €
Garage mort « Haute saison » (juillet / août)	5.50 €
Garage mort « Basse saison » (juin /septembre)	3.80 €
Vidange camping car	6.00 €

TARIFS GROUPES DE PLUS DE 10 PERSONNES

Catégorie	Tarifs (TVA à 10 % comprise)
Par personne et par nuit douche chaude gratuite	6.00 €
Enfant jusqu'à 12 ans	4.10 €
Emplacement Voiture	3.20 €
Emplacement Tente réfectoire (gratuité pour une personne de l'encadrement par groupe de 10 personnes).	8.20 €
Branchement électrique 10 ampères	6.50 €
Caution pour le Branchement électrique	80.00 €

Vote 10 pour

ECOLE DE VTT QUEYRAS

La commune a reçu une demande d'utilisation du chalet de la patinoire (local caisse, accès local surfaceuse) et l'annexe bâtiment des Ribes, présentée par Monsieur Sébastien PELLICCIA pour entreposer le matériel leur permettant d'exercer son activité VTT, durant la saison estivale 2023, ainsi que pour effectuer la charge des VTT électriques et le nettoyage des ces derniers grâce à un tuyau branché au robinet du local de la surfaceuse.

Il est proposé que la mise à disposition du chalet de la patinoire et du local sera cette première année gratuite, seules les consommations d'électricité et d'eau seront facturées au réel en fin de période.

Autorisation à Madame le Maire à signer la convention

✚ Demande de subvention

Il est proposé la restauration d'un mur situé Route de la condamine très endommagé .

Une demande d'aide peut être faite auprès du département au titre des dégâts d'hiver (environ 50 % de subvention).

Montant du devis :57 239.00 €

Autorisation à Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre des dégâts d'hiver auprès du conseil départemental .

Vote 10 pour

Questions diverses :

✚ Mise en place du Ticket Restaurant pour le personnel communal (information)

Madame le Maire souhaiterait mettre en place des tickets restaurant pour les agents communaux travaillant à l'année .

Elle explique que la commune pourrait prendre en charge 60 % du montant du ticket d'une valeur de 9.80 €.Il resterait à la charge de l'agent 40 % soit 5.88 € pour la commune et 3.92 € à la charge de l'agent.

Le nombre de ticket est comptabilisé en fonction des journées travaillées.

Le mois suivant on attribue les tickets restaurant du mois passé.

Cela représenterait un coût pour la commune d'environ 9 000€. Il s'agit d'un plus pour les salariés.

Chaque agent est libre d'adhérer ou pas à ce dispositif.

Cela serait pour le personnel permanent uniquement pour le moment.

✚ Visite sur le terrain, suite aux demandes d'échange ou d'achat de la part d'un propriétaire et d'une copropriété du village.

La famille a fait une demande à la mairie pour vendre une maison (rue des Lilas), un terrain (jardin) et une parcelle sous la halle

Une visite a été effectuée par madame le Maire et monsieur Dao-Léna.

La commune était éventuellement intéressée pour démolir la maison et faire des places de parking.

Il a été constaté que même si le plancher de la maison est effondré les murs et la charpente sont sains .

La commune pense que cette maison pourrait être vendue à un particulier

La mairie pourrait être facilitateur pour aider la famille à vendre leurs biens .

L'idée de faire des parkings est abandonnée car il serait complexe de démolir la maison par rapport à l'emplacement et on ne pourrait faire que deux places de parking et cela ne serait pas très intéressant.

Après le conseil municipal, les élus se rendront sur le terrain pour regarder les différentes demandes d'échange.

Information Fibre optique sur Aiguilles

Information faite par monsieur Claezman

Il y aurait sur la commune 536 nœuds de raccordement.

A ce jour, 527 ont été réalisés et 459 sont opérationnels .

Seulement 14 clients à l'heure actuelle .

Il y a de grosses difficultés entre les opérateurs orange et SFR.

✚ *Présentation par Madame Axelle BETH et deux autres personnes, d'un projet « multi – services » concernant un lieu de vie géré autour de plusieurs activités, dont un service boulanger.*

Madame Beth s'excuse mais les personnes qui devaient l'accompagner ne peuvent être-là ce soir .

Explication du projet. Le projet est en état embryonnaire.

L' idée de départ : constat de commerces qui ferment , l'activité est principalement tournée vers une activité touristique en haute saison.

L'anxiété écologique est aussi un point de ce projet.

Il faut relocaliser les commerces.

L'idée est d'ouvrir un espace multi activités / multi services.

Il y aurait un partenariat avec la boulangerie d'Abriès (lieu de production de pain Abriès, lieu de vente Aiguilles).

Cet espace serait un lieu coopératif (avec des bénévoles et/ ou un salarié).

Objectif : créer un lieu de vie dans le village (partir de compétences et créer une dynamique).

Il y aurait plusieurs pôles d'activités (point de vente de pains, papeterie, espace communication notamment).

Question : quelle est l'attente de ce collectif par rapport à la mairie ?

Mettre en place un statut SIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Au départ il est suggéré de faire un stand sur le marché d'Aiguilles de mai à octobre.

Il est rappelé qu'il ne faut pas faire concurrence aux commerces déjà existants .

Il est répondu que ce n'est pas l'objectif de ce projet .

Madame le maire informe Mme BETH qu' avant le conseil les élus ont rencontré un boulanger.

Son projet est plus abouti et pourrait voir le jour en 2024.

Il est rappelé que la commune tient à son épicerie .

Pour avancer plus, il faudrait que le projet soit plus concret.

Question : quels sont les services que vous souhaitez vraiment proposer ?

Café collectif, papeterie, librairie, pôle ressourcerie, « réparcafé ».

Peut-être que ce projet doit être construit sur une base un peu plus large que la vente de pain et l'édition ?

Il est précisé que le collectif est le socle de ce projet .

Les élus rappellent que le monde associatif est complexe et qu'il est très difficile de mobiliser des bénévoles .

Il faut être conscient des difficultés à de l'engagement des personnes .

Madame le Maire et les élus présents remercient Madame BETH pour sa présentation et l'autorisent à installer un stand durant l'été au cours du marché du jeudi, pour faire la vente de pain et une « petite étude de marché » pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 20 h30.

